

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le stationnement pour prévoir une meilleure rotation des véhicules **Rue Paul Poirier**,

ARRETE

ARTICLE 1 L'arrêté municipal N°2024-05-AR-810 en date du 29/05/2024 est abrogé.

ARTICLE 2 Une zone bleue est instituée du lundi au samedi de 09h00 à 19h00, sauf les jours fériés, **au N°26, Rue Paul Poirier** soit sur une place.

ARTICLE 3 La durée du stationnement est fixée à **20 minutes**.

ARTICLE 4 La signalisation verticale (panneaux de police B6b3 + B50c + M1) et la signalisation horizontale seront mises en place par les Services de la Ville.
Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

ARTICLE 5 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 24 JUILLET 2024

ARRETE N°2024-07-AR-1169

DESTINATAIRE	NOMBRE
Affichage	1
Police	@
Pompiers	@
Police. Municipale Pluricommunale	@
Service Communication	@
Office de Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Jean-Marie WOJYLAC	@
Nils HEDOUIN	@
Marc HAMEAU	@
Gaylord NIOBEY	@
Anne-Lise BEAUJARD	@
Manon DESVAGES	@
Alexis COSSON-JAMES	@
Guillaume VALLEE	@
Cabinet du Maire	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Bastien LEMAILE	@
Laurent HUIN	@
Sylvain CLEMENT	@
Services Techniques	@
Marie BLANC-JUHEL	@
Vincent GOUPIL	@
Services Techniques	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr